

**SEANCE DU
4 AVRIL 2019**

L'An deux mil dix neuf le 4 Avril, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Étaient présents : Mmes PAUGET ; MM. AMBLARD, ANDREY, BARATIN, CHASSARD, NIEMAZ, PONCET, TETAZ

Excusée : Mme RAMEL

Pouvoir : Mme RAMEL à M CASTIN

Secrétaire de séance : M. ANDREY

Approbation du conseil municipal du 21 Février 2019

Unanimité

Présentation par M. Christin de son projet au château de Beuretour :

Suite à sa demande, M. Christin est venu présenter son projet de réfection du château de Beuretour. Les parcelles lui appartenant seront classées en zone naturelle patrimoniale (NP) du PLU pour permettre la valorisation du patrimoine. M. Christin attend un document de la DRAC qui lui permette de demander une autorisation pour installer un atelier provisoire lui permettant de continuer ses travaux. Le Conseil Municipal est invité à visiter le chantier notamment les fours à chaux.

I- Comptes rendus de réunions

- SIVOS :

Le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2018 ont été votés:

- Fonctionnement : 78 452.47 € en dépenses et 86 534.66 € en recettes

- Investissement : 19 752.28 € en dépenses et 147 854.00 € en recettes

Ainsi que le Budget Primitif 2019 équilibré en dépenses et recettes pour un montant de 85 940.00 € en Fonctionnement et de 237 475.00 € en Investissement.

M. Janet a fait 1 remarque sur la participation des communes aux frais de fonctionnement qui est calculée selon un pourcentage défini par les statuts du SIVOS. Une révision des statuts pourrait être faite afin d'actualiser cette participation à l'évolution du nombre d'habitants par commune. Un logiciel va être acheté pour la facturation de la cantine et de la garderie, les familles pourront inscrire les enfants sur internet. Mme Rouquette quitte l'école à la fin de l'année. Un nouveau directeur sera nommé. Les effectifs restent stables. La fibre optique va être mise en place pour faciliter la communication entre les classes et la mairie.

- Schéma directeur d'assainissement : la restitution de la 1^{ère} phase a eu lieu avec la présentations des scénarios possibles pour le raccordement à l'assainissement collectif des hameaux d'Essieu et du Traupon.

- PLU d'Arboys en Bugey avec les personnes publiques associées : la commune de St Germain était conviée car limitrophe à celle d'Arboys. Les études concernant la carrière et le projet de parc solaire doivent être réglés avant la mise en place du PLU.

II - Vote des taxes locales

M. le Maire propose de maintenir les taux d'impositions communaux 2019 :

- Taxe d'habitation : 13.28 %

- Taxe sur le foncier bâti : 10.80 %

- Taxe sur le foncier non bâti : 40.15%

Après délibération, l'assemblée valide cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique que malgré le maintien des taux à leur niveau de l'année dernière, les impôts vont augmenter puisque les services financiers de l'Etat ont révalorisé les bases de calcul à hauteur de 2,2%.

III – Comptes Administratifs 2018, Comptes de Gestions 2018 et Affectation des résultats

Comptes administratifs et Comptes de Gestion 2018 :

M. Tetaz présente les comptes administratifs de l'année 2018 :

- Compte Administratif du Budget Général :
 - Fonctionnement : 207 620.10 € en dépenses et 293 256.03 € en recettes
 - Investissement : 86 692.61 € en dépenses et 215 237.45 € en recettes
- Compte Administratif du Budget Eau et Assainissement :
 - Fonctionnement : 63 788.37 € en dépenses et 69 340.30 € en recettes
 - Investissement : 52 711.74 € en dépenses et 31 908.00 € en recettes

Après délibération, l'assemblée, sans le maire, valide les comptes administratifs 2018.

Affectation des résultats 2018 :

Le Maire propose d'affecter les résultats de 2018 au budget 2019 :

Pour le budget Communal 2019 :

Report au budget de fonctionnement de l'excédent 88 609.15 € et de 88 019.86 € d'excédent en investissement.

Pour le budget Eau et Assainissement 2019 :

Report au budget de fonctionnement de l'excédent de 13 807.65 € et de 50 203.95 € d'excédent en investissement.

Après délibération, l'assemblée valide ces propositions à l'unanimité.

III - BUDGETS PRIMITIFS

Le Maire rappelle les différents projets d'investissement pour l'année 2019 et présente à l'assemblée le détail des budgets primitifs 2019 équilibrés en dépenses et recettes :

- Budget Général primitif 2019 pour un montant de 340 909.00 € en Fonctionnement et de 215 331.00 € en Investissement.

- Budget primitif Eau et Assainissement 2019 pour un montant de 127 229.00 € en Fonctionnement et de 137 096.00 € en Investissement.

Après délibération, l'assemblée valide les budgets primitifs 2019 et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation des opérations.

Monsieur le Maire indique que la commune commence à retrouver progressivement des capacités financières. En effet, depuis le début du mandat de nombreux investissements nécessaires ont été faits. Il a été convenu depuis l'année dernière d'être économe pour stabiliser les finances dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire rappelle que la subvention européenne qui a permis les travaux de la piste forestière n'a toujours pas été versée. Beaucoup d'autres communes sont dans la même situation. Cette somme de 54 000 € devrait normalement être versée cette année.

IV – Canalisation d'eau à Apprennin

M. Castin informe que pour rendre possible le passage de cette canalisation d'eau, l'autorisation des propriétaires est nécessaire. A ce jour tous les propriétaires ont donné leur accord sauf 1 ce qui bloque le projet. M. Castin se renseigne auprès de la Préfecture de l'Ain et de l'Agence Régionale de Santé pour avancer sur ce dossier le plus rapidement possible.

V – Encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la Fédération nationale des communes forestières qui propose de prendre une délibération pour s'opposer à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la Commune. Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre cette délibération car l'ONF gère très bien la forêt communale.

VI – Questions diverses

- M. le Maire indique qu'un arrêté de sécheresse des eaux souterraines a été pris par le Préfet de l'Ain ;
- 2 départs de feux ont eu lieu sur la Commune cette semaine. Les services de gendarmerie ont été appelés à chaque fois et sont informés de la cause de ces départs de feu.
- M. Castin a entendu dire que la Commune de Saint-Germain-les-Paroisses allait fusionner avec la Commune de Contrevoz. Cette information est fautive, Monsieur Castin indique qu'aucun projet de fusion n'est en cours avec la Commune de Contrevoz.
- Bâtiments de l'entreprise Goumaz : M. le Maire rappelle qu'aucun logement ne pourra y être réalisé car ces parcelles seront en zone Economique du PLU.
- Lavoir de Boise : un projet de réfection du toit était prévu avec des bénévoles mais c'est un chantier important qui nécessite au moins 8 samedis de travail et un coût de 5000 € de fourniture. Ce projet ne sera pas possible cette année. Afin de d'entretenir le petit patrimoine, M. Castin propose de revoir l'étanchéité du lavoir de Cessieu pour un montant de 5000€ et d'assurer la préparation du chantier avec des bénévoles. Accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Régis Castin